

# Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 28 février 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 février 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET-M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL- M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

<u>Membres absents excusés</u>: M. Christian MARTIN — M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Martine LEROY - Mme Florence GUILLAUME

#### Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Bertrand FLANDIN remplacé par Mme Carine BABISE M. Jean FOURNIER remplacé par M. André SZYMANSKI Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT

Mme Marie- France LURIER à Mme Sonia MILLANT

Mme Pauline PABIOT à Mme Danielle ROY

M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD Mme Béatrice BOULOGNE à M. Yannis BONNET M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2023

NUMEROS	INTITULE DES	
DELIBERATIONS	DELIBERATIONS	<b>RESULTAT DU VOTE</b>
2023/28-02/01	Installation d'un nouveau conseiller communautaire	Unanimité
2023/28-02/02	Débat d'orientations Budgétaires	Majorité
2023/28-02/03	Création d'un poste permanent de graphiste	Unanimité
2023/28-02/04	Création d'un poste de chargé de mission optimisation des financements	Unanimité
2023/28-02/05	Reprise des cartons issus de la collecte des artisans et commerçants	Unanimité
2023/28-02/06	Contrat de reprise des verres	Unanimité
2023/28-02/07	Mise en place d'une filière Responsabilité Élargie du Producteur pour les Jouets	Unanimité
2023/28-02/08	Mise en place d'une filière Responsabilité Élargie du Producteur pour les Articles de Bricolage et de Jardin Thermique	Unanimité
2023/28-02/09	Création du comité des partenaires de la mobilité de la Communauté de Communes Cœur de Loire	Unanimité
2023/28-02/10	Avis sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque située sur la commune de Menestreau	Majorité
2023/28-02/11	Motion contre la fermeture de classes et d'écoles - Rentrée scolaire 2023-2024	Unanimité

Sylvain COINTAT

**Denis HOUCHOT** Secrétaire de séance



# Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 28 février 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 février 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL- M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

<u>Membres absents excusés</u>: M. Michel VENEAU - M. Christian MARTIN — Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc BAUCINO

### Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Bertrand FLANDIN remplacé par Mme Carine BABISE M. Jean FOURNIER remplacé par M. André SZYMANSKI Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT

Mme Marie- France LURIER à Mme Sonia MILLANT

Mme Pauline PABIOT à Mme Danielle ROY

M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD Mme Béatrice BOULOGNE à M. Yannis BONNET M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY Mme Florence GUILLAUME à Mme Martîne LEROY

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

#### Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Suite au décès le M. Thierry DEMAY, Conseiller Municipal de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire et Conseiller Communautaire, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire :

### Conformément à l'article L273-10 du code électoral :

Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

Lorsqu'il n'existe pas de conseiller municipal pouvant être désigné en application des deux premiers alinéas, le siège de conseiller communautaire reste vacant jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal de la commune.

Aussi, conformément à la liste des élections municipales de 2020, Monsieur Alexandre BOUCHER-BAUDARD est appelé à remplacer Monsieur Thierry DEMAY.

Le conseil communautaire est réputé complet.

Nombre de conseillers : 55

Présents: 39 Pouvoirs: 10 Votants: 49 Pour: 49 Abstention: 0 Contre: 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme Sylvain COINTAT, Président

M. Denis HOUCHOT, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID: 058-200067916-20230228-2023\_28\_02\_01-DE



# Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 28 février 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 février 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP — M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL- M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT — Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET — Mme Stéphanie CHAPUIS — M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés: M. Christian MARTIN — M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Martine LEROY - Mme Florence GUILLAUME

# Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Bertrand FLANDIN remplacé par Mme Carine BABISE M. Jean FOURNIER remplacé par M. André SZYMANSKI Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT

Mme Marie- France LURIER à Mme Sonia MILLANT

Mme Pauline PABIOT à Mme Danielle ROY

M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET
M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Yannis BONNET

M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

#### Débat d'Orientations Budgétaires

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une procédure obligatoire pour les Communes et les Communeutés de Communes de + de 3 500 habitants.

Ce débat a pour mission d'informer les élus mais aussi la population sur les grandes orientations du prochain exercice budgétaire. Cela permet de déterminer les moyens disponibles par rapport aux objectifs à atteindre.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.

Nombre de conseillers : 55

Présents: 41
Pouvoirs: 9
Votants: 50
Pour: 49
Abstention: 1
Contre: 0

MAJORITÉ

Pour extrait conforme Sylvain COINTAT Président

M. Denis HOUCHOT, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID: 058-200067916-20230228-2023\_28\_02\_02-DE



# Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 28 février 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 février 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL- M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

<u>Membres absents excusés</u>: M. Christian MARTIN — M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Martine LEROY - Mme Florence GUILLAUME

# Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Bertrand FLANDIN remplacé par Mme Carine BABISE M. Jean FOURNIER remplacé par M. André SZYMANSKI Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT

Mme Marie- France LURIER à Mme Sonia MILLANT

Mme Pauline PABIOT à Mme Danielle ROY

M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD Mme Béatrice BOULOGNE à M. Yannis BONNET M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

### Création d'un poste permanent de graphiste

Le développement de la communication écrite sur tout support (papier et dématérialisé comme les réseaux sociaux, le site Internet...) nécessite de développer l'aspect graphisme pour rendre les messages lisibles et identifiables rapidement.

Afin de développer cette compétence en interne il convient de créer un poste permanent rattaché à la Directrice de la Communication.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- DECIDE de créer un emploi permanent de Graphiste print et digital, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, sur un grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Ses missions seront essentiellement la création d'outils graphiques pour la communication institutionnelle et la réalisation des supports de communication print, web, digital. Cet emploi permanent sera pourvu par un fonctionnaire ou à défaut un contractuel recruté sur le fondement de l'article L332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique. Dans cette dernière situation, sa rémunération sera calculée par référence au grade de recrutement.
- AUTORISE le Président à signer tout acte utile,
- INSCRIT les dépenses aux chapitres correspondants.

Nombre de conseillers : 55

Présents: 41
Pouvoirs: 9
Votants: 50
Pour: 50
Abstention: 0
Contre: 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme Sylvain COINTAT, Président

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID: 058-200067916-20230228-2023\_28\_02\_03-DE

M. Denis HOUCHOT, secrétaire de séance



# Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 28 février 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 février 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET -M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL- M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés: M. Christian MARTIN - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc **BAUCINO - Mme Martine LEROY - Mme Florence GUILLAUME** 

#### Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Bertrand FLANDIN remplacé par Mme Carine BABISE M. Jean FOURNIER remplacé par M. André SZYMANSKI Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT

Mme Marie- France LURIER à Mme Sonia MILLANT

Mme Pauline PABIOT à Mme Danielle ROY

M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD Mme Béatrice BOULOGNE à M. Yannis BONNET M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

# Création d'un poste de chargé de mission optimisation des financements

Le recrutement d'un agent chargé de l'ingénierie via le dispositif du Volontariat Territorial d'Administration prouve la nécessité de mobiliser une personne dans la recherche de subventions ou de tout autre accompagnement financier pour assurer la réalisation pécuniaire des projets. Toutefois cette compétence est aussi nécessaire en interne pour la réalisation des projets communautaires, d'autant que certains financements peuvent s'appliquer tant aux communes qu'à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- DECIDE de créer un emploi permanent de Chargé de mission Optimisation des financements, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, sur un grade du cadre d'emploi des attachés. Ses missions seront essentiellement d'accompagner les services de la Communauté de Communes ainsi que les communes dans la recherche de financements et de les aider à établir des plans de financement optimal pour la réalisation de leur projet. Cet emploi permanent sera pourvu par un fonctionnaire ou à défaut d'un contractuel recruté sur le fondement de l'article L332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique. Dans cette dernière situation, sa rémunération sera calculée par référence au grade de recrutement.
- AUTORISE le Président à signer tout acte utile,
- INSCRIT les dépenses aux chapitres correspondants.

Nombre de conseillers : 55

Présents: 41
Pouvoirs: 9
Votants: 50
Pour: 50
Abstention: 0
Contre: 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme Sylvain COINTAT, Président

M. Denis HOUCHOT, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID: 058-200067916-20230228-2023\_28\_02\_04-DE



### Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 28 février 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 février 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP — M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL- M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT — Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET — Mme Stéphanie CHAPUIS — M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés: M. Christian MARTIN – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Martine LEROY - Mme Florence GUILLAUME

### Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Bertrand FLANDIN remplacé par Mme Carine BABISE M. Jean FOURNIER remplacé par M. André SZYMANSKI Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres avant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT

Mme Marie- France LURIER à Mme Sonia MILLANT

Mme Pauline PABIOT à Mme Danielle ROY

M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD Mme Béatrice BOULOGNE à M. Yannis BONNET M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

# Reprise des cartons issus de la collecte des artisans et commerçants

Dans le cadre de sa compétence déchets, la Communauté de Communes Cœur de Loire assure la collecte des cartons des artisans et commerçants sur son territoire.

L'entreprise RDVL propose la reprise de ces cartons sur son site de Cosne-Cours-sur-Loire. Une convention de partenariat définissant les modalités de mise en place de cette solution de reprise a été travaillée.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

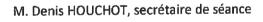
- APPROUVE les termes de la convention
- AUTORISE le Président à signer la convention et tous les documents afférents.

Nombre de conseillers : 55

Présents: 41
Pouvoirs: 9
Votants: 50
Pour: 50
Abstention: 0
Contre: 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme Sylvain COINTAT, Président



A

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID: 058-200067916-20230228-2023\_28\_02\_05-DE



### Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 28 février 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 février 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL- M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

<u>Membres absents excusés</u>: M. Christian MARTIN — M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Martine LEROY - Mme Florence GUILLAUME

### Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Bertrand FLANDIN remplacé par Mme Carine BABISE M. Jean FOURNIER remplacé par M. André SZYMANSKI Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT

Mme Marie- France LURIER à Mme Sonia MILLANT

Mme Pauline PABIOT à Mme Danielle ROY

M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD Mme Béatrice BOULOGNE à M. Yannis BONNET M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

#### Contrat de reprise des verres

Dans le cadre de sa compétence déchets, la Communauté de Communes Cœur de Loire assure la collecte du verre sur l'ensemble de son territoire.

Une convention de reprise de ces derniers a été signée en 2017 avec VERALLIA dans le cadre du contrat barème F. Ce dernier arrivait à échéance au 31/12/2022. La barème F ayant été prolongé, il est nécessaire de signer un avenant de prolongation avec Verallia.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de l'avenant,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant et tous les documents afférents.

Nombre de conseillers : 55

Présents: 41
Pouvoirs: 9
Votants: 50
Pour: 50
Abstention: 0
Contre: 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme Sylvain COINTAT, Président

M. Denis HOUCHOT, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID: 058-200067916-20230228-2023\_28\_02\_06-DE



# Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 28 février 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 février 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP — M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL- M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT — Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET — Mme Stéphanie CHAPUIS — M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

<u>Membres absents excusés</u>: M. Christian MARTIN – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Martine LEROY - Mme Florence GUILLAUME

### Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Bertrand FLANDIN remplacé par Mme Carine BABISE M. Jean FOURNIER remplacé par M. André SZYMANSKI Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT

Mme Marie- France LURIER à Mme Sonia MILLANT

Mme Pauline PABIOT à Mme Danielle ROY

M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD Mme Béatrice BOULOGNE à M. Yannis BONNET M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

# Mise en place d'une filière Responsabilité Élargie du Producteur pour les Jouets

La mise en place des filières dites à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) a pour objet de :

- Responsabiliser « le metteur sur marché » sur le principe pollueur-payeur en assumant les coûts de gestion des déchets produits;
- Transférer une partie du financement du contribuable vers le consommateur;
- Développer l'écoconception des produits manufacturés ;
- Augmenter les performances globales par une gestion des déchets par filière.

A ce titre, la Communauté de Communes Cœur de Loire a déjà mis en place la collecte séparée des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), DEA (Déchets d'Equipement et d'Ameublement), des lampes...

Adoptée en février 2020, la Loi Anti-gaspillage et économie circulaire (dite Loi AGEC) a notamment pour objectif d'avancer vers la réduction des déchets (sortie du plastique jetable, lutte contre le gaspillage, réemploi & don...). Elle prévoit aussi la mise en place de nouvelles filières REP. Depuis le 1er janvier 2022, la REP pour les Jouets. De fait, ce flux ménager doit progressivement faire l'objet d'une collecte séparée en vue d'une meilleure valorisation / réemploi. 2 éco-organismes ont été agréés le 24 février 2022 par les pouvoirs publics pour une durée de 6 ans.

Il est proposé de conventionner avec l'éco-organisme Ecomaison, déjà attributaire des REP DEEE. Cette convention a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre Ecomaison et la Collectivité.

#### Ecomaison s'engage à assurer :

- L'enregistrement et la gestion de l'évolution de la présente convention et de ses annexes,
- Le suivi et la compilation des tonnages Jouets enlevés auprès des Points de collecte,
- La gestion des demandes et le contrôle des justificatifs fournis par la Collectivité en vue du versement des compensations financières au titre de la communication pour les Jouets,
- L'exploitation de ces données pour calculer les compensations,
- La maintenance des outils et paramètres nécessaires au calcul des compensations.

#### Cœur de Loire s'engage à :

- Remettre l'intégralité des tonnages de jouets déposés par les usagers (sauf, le cas échéant, les tonnes réutilisées),
- Utiliser les contenants mis à disposition,
- Respecter les quantités minimales d'enlèvement,
- Respecter les consignes de tri des jouets.

La reprise de ces objets sera gratuite (transport et traitement) pour la collectivité. Les coûts sont financés par l'éco contribution.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention
- AUTORISE le Président à signer la convention et tous les documents afférents.

Nombre de conseillers : 55

Présents: 41 Pouvoirs: 9 Votants: 50 Pour:50 Abstention: 0 Contre: 0



Pour extrait conforme Sylvain COINTAT, Président

M. Denis HOUCHOT, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023 \$ LO

ID: 058-200067916-20230228-2023\_28\_02\_07-DE



# Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 28 février 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 février 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL- M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

<u>Membres absents excusés</u>: M. Christian MARTIN — M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Martine LEROY - Mme Florence GUILLAUME

#### Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Bertrand FLANDIN remplacé par Mme Carine BABISE M. Jean FOURNIER remplacé par M. André SZYMANSKI Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT

Mme Marie- France LURIER à Mme Sonia MILLANT

Mme Pauline PABIOT à Mme Danielle ROY

M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD Mme Béatrice BOULOGNE à M. Yannis BONNET M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Mise en place d'une filière Responsabilité Élargie du Producteur pour les Articles de Bricolage et de Jardin Thermique

La mise en place des filières dites à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) a pour objet de :

- Responsabiliser « le metteur sur marché » sur le principe pollueur-payeur en assumant les coûts de gestion des déchets produits;
- Transférer une partie du financement du contribuable vers le consommateur ;
- Développer l'écoconception des produits manufacturés ;
- Augmenter les performances globales par une gestion des déchets par filière.

A ce titre, la Communauté de Communes Cœur de Loire a déjà mis en place la collecte séparée des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), DEA (Déchets d'Equipement et d'Ameublement), des lampes, des déchets chimiques...

Adoptée en février 2020, la Loi Anti-gaspillage et économie circulaire (dite Loi AGEC) a notamment pour objectif d'avancer vers la réduction des déchets (sortie du plastique jetable, lutte contre le gaspillage, réemploi & don...). Elle prévoit aussi la mise en place de nouvelles filières REP. Depuis le 1er janvier 2022, la REP pour les Articles de Bricolage et de Jardin thermique a été créée (REP ABJ TH). De fait, ce flux ménager doit progressivement faire l'objet d'une collecte séparée en vue d'une meilleure valorisation / réemploi. 2 éco-organismes ont été agréés le 24 février 2022 par les pouvoirs publics pour une durée de 6 ans.

Il est proposé de conventionner avec l'éco-organisme Ecomaison, déjà attributaire des REP DEEE. Cette convention a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre Ecomaison et la Collectivité.

#### Ecomaison s'engage à assurer :

- L'enregistrement et la gestion de l'évolution de la présente convention et de ses annexes,
- Le suivi et la compilation des tonnages d'ABJ TH enlevés auprès des Points de collecte,
- La gestion des demandes et le contrôle des justificatifs fournis par la Collectivité en vue du versement des compensations financières au titre de la communication pour les ABJ TH,
- L'exploitation de ces données pour calculer les compensations,
- La maintenance des outils et paramètres nécessaires au calcul des compensations

#### Cœur de Loire s'engage à :

- Remettre l'intégralité des tonnages d'ABJ TH déposés par les usagers (sauf, le cas échéant, les tonnes réutilisées),
- Utiliser les contenants mis à disposition,
- Respecter les quantités minimales d'enlèvement,
- Respecter les consignes de tri des ABJ TH.

La reprise de ces objets sera gratuite (transport et traitement) pour la collectivité. Les coûts sont financés par l'éco contribution.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention
- AUTORISE le Président à signer la convention et tous les documents afférents.

Nombre de conseillers : 55

Présents: 41 Pouvoirs: 9 Votants: 50 Pour: 50 Abstention: 0 Contre: 0



Pour extrait conforme Sylvain COINTAT, Président

M. Denis HOUCHOT, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023 **S** L**O** 

Publié le 07/03/2023

ID: 058-200067916-20230228-2023\_28\_02\_08-DE



# Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 28 février 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 février 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP — M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL- M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT — Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET — Mme Stéphanie CHAPUIS — M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

<u>Membres absents excusés</u>: M. Christian MARTIN — M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Martine LEROY - Mme Florence GUILLAUME

### Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Bertrand FLANDIN remplacé par Mme Carine BABISE M. Jean FOURNIER remplacé par M. André SZYMANSKI Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT

Mme Marie- France LURIER à Mme Sonia MILLANT

Mme Pauline PABIOT à Mme Danielle ROY

M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD Mme Béatrice BOULOGNE à M. Yannis BONNET M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

# Création du comité des partenaires de la mobilité de la Communauté de Communes Cœur de Loire

Vu le Code des transports, et notamment son article L.1231-5,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a introduit aux termes de son article 15, la création d'un Comité des partenaires, dont les modalités de création ont été codifiées à l'article L.1231-5 du Code des transports.

Cet article prévoit que les Autorités Organisatrices de la Mobilité doivent créer un Comité des partenaires dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement.

Ce comité associe, a minima, des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants ainsi que des habitants tirés au sort.

La communauté de communes Cœur de Loire s'est dotée de la compétence mobilité par délibération en date du 30 mars 2021. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial, elle a donc l'obligation de mettre en place un Comité des partenaires.

L'objectif de la création du Comité des Partenaires est de garantir un dialogue permanent entre l'Autorité Organisatrice de Mobilité, les habitants, les usagers et le tissu économique, qui financent en partie les offres de mobilité du territoire.

Sous réserve d'associer a minima des représentants d'employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants, toute latitude est laissée à l'autorité organisatrice pour associer d'autres partenaires, la loi est silencieuse sur le nombre de représentants.

En conséquence, il est proposé de créer et de fixer la composition du Comité des partenaires de la mobilité de la Communauté de Communes Cœur de Loire comme suit :

Au total, le Comité des Partenaires est composé de 36 membres, réparti en 5 collèges :

- Collège n°1 : collège de représentants des élus composé de 15 élu(e)s communautaires, dont le Président de la communauté de communes.
- Collège n°2 : collège de représentants des employeurs constitué de 5 représentants.
- Collège n°3 : collège de représentants des associations d'usagers et d'habitants composé de 4 représentants d'associations d'usagers ou d'habitants et de 4 habitants tirés au sort.
- Collège n°4: collège de représentants des partenaires institutionnels composé de 5 représentants.
- Collège n°5 : collège de représentants des partenaires de l'insertion et de l'emploi composé de 3 représentants.

La présidence du Comité des Partenaires est confiée au Président de la Communauté de Communes Cœur de Loire ou son représentant en charge des mobilités.

Le Comité des Partenaires est composé de représentants d'élus communautaires, de représentants des employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés, de représentants d'associations représentatives d'usagers ou d'habitants et d'habitants tirés au sort, de représentants de partenaires institutionnels, de représentants de structures de l'insertion et de l'emploi.

En fonction de l'ordre du jour, le Comité des Partenaires peut, sur proposition du Président ou de son représentant, inviter à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création du Comité des partenaires telle que présentée ci-avant,
- APPROUVE le règlement intérieur du Comité des partenaires,
- AUTORISE le recours au tirage au sort des habitants à la suite de l'appel à candidatures qui sera lancé par la Communauté de Communes Cœur de Loire afin de désigner des représentants des habitants,
- DONNE pouvoir au Président ou à son représentant, de prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération

Nombre de conseillers: 55

Présents: 41 Pouvoirs: 9 Votants: 50 Pour: 50 Abstention: 0 Contre: 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme Sylvain COINTAT, Président

M. Denis HOUCHOT, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID: 058-200067916-20230228-2023\_28\_02\_09-DE



# Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 28 février 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 février 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP — M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL- M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT — Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET — Mme Stéphanie CHAPUIS — M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

<u>Membres absents excusés</u>: M. Christian MARTIN — M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Martine LEROY - Mme Florence GUILLAUME

# Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Bertrand FLANDIN remplacé par Mme Carine BABISE M. Jean FOURNIER remplacé par M. André SZYMANSKI Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT

Mme Marie- France LURIER à Mme Sonia MILLANT

Mme Pauline PABIOT à Mme Danielle ROY

M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD Mme Béatrice BOULOGNE à M. Yannis BONNET M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

### Avis sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque située sur la commune de Menestreau

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Menestreau, le préfet sollicite l'avis de la Communauté de Communes Cœur de Loire, conformément aux articles L.123-1 à L.123-16 du code de l'environnement.

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 12,2 MWc, comprenant 27 160 modules, 1 poste de livraison, 3 postes de transformation électrique, 1 local technique et 1 local de stockage, aux lieux -dits « Usages du Pelé » et « Chaumes du Sauveur » sur le territoire de la commune de Menestreau. La surface recouverte par les panneaux est de 76 500 m².

Le projet se présente de la manière suivante :

- Pour la zone Sud : constructions d'une puissance de 3,10 MWc, comprenant 6 900 modules (surface de planchers de 62 ha), 1 poste de livraison, 1 local technique, 1 local de stockage et 1 poste de transformation électrique
- Pour la zone Nord : constructions d'une puissance de 9,10 MWc, comprenant 20 260 modules (surface de planchers de 29 ha) et 2 postes de transformation électrique.

La commune a rendu un avis favorable sur ce projet.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Menestreau

Nombre de conseillers : 55

Présents: 41 Pouvoirs: 9 Votants: 50 Pour: 42 Abstention: 8 Contre: 0

MAJORITÉ

Pour extrait conforme Sylvain COINTAT, Président



Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID: 058-200067916-20230228-2023\_28\_02\_10-DE

M. Denis HOUCHOT, secrétaire de séance





# Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 28 février 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 février 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL- M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

<u>Membres absents excusés</u>: M. Christian MARTIN — M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc BAUC!NO - Mme Martine LEROY - Mme Florence GUILLAUME

#### Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Bertrand FLANDIN remplacé par Mme Carine BABISE M. Jean FOURNIER remplacé par M. André SZYMANSKI Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT

Mme Marie- France LURIER à Mme Sonia MILLANT

Mme Pauline PABIOT à Mme Danielle ROY

M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD Mme Béatrice BOULOGNE à M. Yannis BONNET M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

# Motion contre la fermeture de classes et d'écoles - Rentrée scolaire 2023-2024

Non aux fermetures de classes et d'écoles. Non aux suppressions de postes d'enseignants. Les élus communautaires s'opposent fermement à la fermeture des classes annoncées sur notre territoire dans les communes de Cosne sur Loire, Neuvy sur Loire, Saint-Père, et Suilly-la-Tour (RPI Saint-Martin sur Nohain - St Laurent l'Abbaye – Pougny – Suilly la Tour).

Le 13 décembre, lors d'une annonce du ministère de l'éducation nationale, nous apprenons le sort réservé aux enseignants dans notre département et donc l'impact de la suppression de postes et de dotations globales d'horaires, de la fermeture de classes ou d'écoles sur la qualité de l'enseignement sur notre territoire. Dans le 1er degré, 16 postes seraient mis au rebut sur les 72 dans l'académie. Cela ne s'était pas vu depuis plus de 10 ans dans nos territoires. La DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale) ayant déjà procédé à de nombreuses suppressions de postes depuis des années, on peut se demander où seront faites ces économies de personnel. Tous les postes sans charge de classes (remplaçants, instituteurs spécialisés, psychologues scolaires...) ont déjà été réduits les années précédentes et il n'est pas envisageable d'en supprimer encore sans mettre plus à mal des élèves en grande difficulté. Il resterait donc les fermetures de classes ou d'écoles ou éventuellement des chargés de mission en fin d'exercice. Ces fermetures d'écoles permettralent effectivement à la DSDEN de faire des économies de temps de décharges en supprimant des postes de direction. Pour les enseignants, c'est la création de plus grosses structures éducatives, une organisation complexe, un travail de direction différent, un accompagnement des élèves en difficulté plus difficile. C'est souvent des conditions de travail dégradées, l'obligation de cumuler tous les niveaux et la direction, quand il ne reste plus qu'une classe. Ces situations ne rendent plus ces postes attractifs dans les mouvements du personnel. Ce sont de jeunes titulaires peu expérimentés voire des contractuels qui sont positionnés.

Dans le second degré, si les collèges devraient être peu impactés par une réduction des effectifs, il n'en est pas de même pour les lycées où il est annoncé une suppression de 300 h d'enseignement dans le département correspondant à 12 postes d'enseignants. Notre territoire a ses particularités, il faut sans plus attendre les prendre en compte.

Sans oublier les difficultés scolaires apparues après deux ans de COVID. Les élèves ayant besoin d'un accompagnement spécifique se retrouvent déjà en grande difficulté de par le manque de moyen alloué. Le nombre d'Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) et le personnel appartenant au Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) ne sont pas suffisants sur le territoire. Réduire l'offre scolaire de proximité en milieu rural et en Réseau d'Education Prioritaire (REP) et augmenter les effectifs dans les classes ne peut être la réponse adéquate pour une réussite éducative optimale de notre jeunesse. Après la réouverture réussie du Salon de l'enseignement supérieur à Nevers et la confirmation de l'existence de filière post-bac de qualité dans notre département, c'est dès maintenant que nous devons préparer de manière qualitative les étudiants de demain. La dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et du bien-être du personnel d'éducation participe à la détérioration des missions du service public d'éducation et ne saurait être admissible.

En conséquence, les élus communautaires demandent :

- La prise en compte des spécificités sociales du territoire ;
- Aucune baisse des dotations horaires dans le second degré sur le département de la Nièvre ;
- Aucune suppression de poste, de fermeture de classe et d'école dans le premier degré sur le département de la Nièvre ;
- Un renforcement de l'action éducative par la création de postes.

Nombre de conseillers : 55

Présents: 41 Pouvoirs: 9 Votants: 50 Pour:50 Abstention: 0 Contre: 0



Pour extrait conforme Sylvain COINTAT, Président

M. Denis HOUCHOT, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023 S LO

Publié le 07/03/2023

ID: 058-200067916-20230228-2023\_28\_02\_11-DE